

SECURISER VOTRE ENTREPRISE

POURQUOI ADHERER ?

Les avantages

- Votre entreprise reste surveillée et sécurisée pendant votre absence les nuits, week-ends, jours fériés et vos congés.
- Plus besoin de vous déplacer, ni même d'être dérangé en cas de déclenchement intempestif de votre alarme.
- Plus besoin de vous exposer ou d'exposer vos collaborateurs en cas de cambriolage.
- Vous bénéficiez de **CONDITIONS D'ADHESIONS TRES AVANTAGEUSES** grâce à la mutualisation de cette prestation et à la participation de la ville.

PLUS NOMBREUX.....PLUS FORT



Les adhérents à la surveillance collective sont identifiés par une signalétique en façade de leurs locaux

- Plus de 500 interventions /an
- Une baisse spectaculaire des délits grâce à la réactivité des rondiers

Depuis 2003 en partenariat avec la **MAIRIE** et le **COMMISSARIAT** de vaulx en Velin, la surveillance collective est en place, et assure trois missions

1- LES RONDES

Elles consistent à faire circuler sur la zone et **devant vos entreprises** un agent de sécurité spécialement formé pour les interventions en milieu industriel, à bord d'un véhicule identifié. Chaque entreprise adhérente est identifiée par une signalétique. La traçabilité du passage de l'agent devant votre entreprise est assurée par un pointage électronique.

Une PREVENTION et une DISSUASION EFFICACE contre les risques de vandalisme et d'effraction de votre entreprise

2- LES INTERVENTIONS

En cas de déclenchement de votre alarme et sur appel de votre télésurveilleur, l'agent de sécurité intervient sur votre site et procède à une levée de doute et si nécessaire, **appelle immédiatement les forces de police** et le responsable de votre site.
(La durée moyenne d'un cambriolage étant de 7mn, aucun intérêt d'intervenir plus tard)

La proximité de l'agent de sécurité permet une INTERVENTION EFFICACE et IMMEDIATE

3- LES REMONTEES D'INFORMATIONS

Toutes les anomalies constatées (véhicules et attitudes suspects, portails ouverts, lumières allumées,) sont **CONSIGNEES QUOTIDIENNEMENT** sur une main courante et transmises à l'association et au **COMMISSARIAT** pour exploitation.